Gorges Causses Cévennes
Communauté de Communes
Terre d'Aventures

BULLETIN INTERNE COMMUNAUTAIRE

MOIS DE NOVEMBRE 2020 – N°10

FAISONS PREUVE D'ESPRIT SOLIDAIRE ET DE SENS DES RESPONSABILITÉS…
… SANS OUBLIER DE PRENDRE BIEN SOIN DE NOUS ET DES NÔTRES

Le Mot du Président

Comme nous pouvions le redouter, nous voilà confrontés à une nouvelle vague de la Covid-19.
Elle s'accompagne d'une nouvelle période de confinement, certes moins contraignante, mais que la situation sanitaire incite à respecter scrupuleusement, d'autant que cette fois, tout le territoire national est touché et que notre département, pourtant hyper rural, s'y trouve lui aussi sérieusement confronté.

Forts de l'expérience du printemps dernier et de l'organisation efficace de nos services, je sais pouvoir compter sur vous pour assurer la continuité de nos missions de service public et je vous en remercie par avance.

Il me semble qu'il faudra donc désormais apprendre à vivre avec ce coronavirus pour encore quelques longs moins. Sachons en tirer les enseignements et surtout, prenez bien soins de vous et des vôtres, afin de pouvoir continuer de profiter au mieux de notre cadre de vie exceptionnel et poursuivre la mise en œuvre des projets que nous entendons conduire au profit de tous en Gorges, Causses, Cévennes.

Direction générale & Vie des instances

Pour endiguer la seconde vague de la covid-19, le gouvernement a instauré un **nouveau confinement** et prôné le **télétravail** au sein des entreprises privées, comme **dans le secteur public**, **dès lors que les missions des agents le permettent**.

Ainsi, depuis le 2 novembre dernier, l'ensemble des services communautaires a dû s'adapter aux nouvelles mesures sanitaires et à ces préconisations, que sont venues renforcés la loi d'urgence sanitaire votée le 7 novembre et les décrets s'y rapportant.

Ces dispositions sont en vigueur jusqu'au 1er décembre prochain et pourront ensuite être allégées ou prolongées, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire nationale.

Ainsi, tous les agents communautaires sont aujourd'hui en position de travail et ont été dotés de moyens matériels leur permettant de télé-travailler.

Pour les équipes administratives, le télétravail 5 jours sur 5 est privilégié. Nous le préconisons au moins 4 jours sur 5 au sein de nos services, afin de conserver le lien et de faciliter les besoins logistiques liées à ces missions (reprographie, impressions papier...).

Pour tous les autres services et pour les fonctions liées à l'accueil, les agents sont en présentiel. Dès lors, l'accueil des usagers se fait sur rendez-vous exclusivement et le respect scrupuleux des consignes sanitaires (port du masque obligatoire, distanciation physique, lavage des mains, protocoles sanitaires de nettoyage renforcés…) est de rigueur.

Quelques lieux publics, comme la Genette verte, ont enfin été amenés à fermer leurs portes au public dès le 30 octobre, mais des activités artistiques internes se poursuivent, qui mobilisent nos collègues.

<u>Tour d'horizon des services publics communautaires</u> :

o Accueil sur rendez-vous au **siège de la Communauté de communes à Florac-Trois-Rivières** aux horaires habituels (8h30-12h30 ; 13h30-16h30) : 04.66.44.03.92. Les agents techniques demeurent sur le terrain, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur ;

o Accueil sur rendez-vous au **pôle communautaire de Sainte-Énimie** aux horaires habituels (8h30-12h30 ; 13h30-16h30) : 04.66.47.15.99. Les chargés de mission demeurent sur le terrain, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur ;

o Accueil sur rendez-vous au **Service de l'Eau et de l'Assainissement** à Sainte-Énimie aux horaires habituels (8h30-12h30 ; 13h30-16h30) : 04.48.88.95.20. Les agents techniques demeurent sur le terrain, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur ;

o Les **Maisons de Services Au Public – Maisons France Services** demeurent ouvertes au public, sur rendez-vous :

- MSAP de Meyrueis : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 ; le jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 : 04.66.31.25.92.
- MSAP de Florac-Trois-Rivières : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h : 04.66.47.48.82.

o La **crèche, la micro-crèche, les maisons d'assistants maternels et le relais des assistants maternels** continuent d'accueillir les enfants avec un protocole sanitaire renforcé.

o Le **Complexe culturel de la Genette verte** est fermé au public sans exception, y compris en ce qui concerne les activités des écoles de danse ou de musique. Seules les activités des artistes professionnels, lorsqu'elles se déroulent sans public, restent autorisées (créations ou résidences artistiques, répétitions afin de préparer les spectacles). Accueil sur rendez-vous : 04.66.45.23.60.

o Les **équipements sportifs de pleine nature** (via ferrata et sentiers de randonnée) demeurent accessibles au titre de la pratique des activités physiques individuelles et de plein air, autorisées à raison d'une heure par jour et dans un rayon d'un kilomètre autour de chez soi. Tous les sports collectifs de plein air restent en revanche interdits.

o Les **transports publics** : le niveau de services pour les transports scolaires ou à la demande est maintenu dans le strict respect des mesures d'hygiène et en veillant à l'observation de la plus grande distance possible entre passagers.

Merci à toutes et à tous pour votre implication au quotidien au service des publics. Soyez vigilants et prenez soin de vous et de vos proches.

Malbosc (Les Bondons)

Finances & Ressources Humaines

Dossier agent 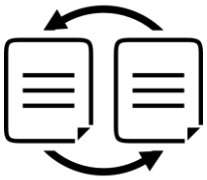	Le service finances - RH met à votre disposition sur le serveur un dossier qui comporte toute la documentation et les formulaires dont tout agent pourrait avoir besoin au cours de sa carrière. Ce dossier est accessible sur le serveur au chemin suivant : **C:\Travail\CC GCC\CCGCC - MON DOSSIER AGENT** Nous vous invitons à prendre connaissance des éléments mis à votre disposition. Nous sommes à votre disposition pour faire vivre et évoluer cet espace commun, alors n'hésitez pas à nous demander de l'agrémenter selon vos besoins. Pour les agents qui n'ont pas accès au serveur, vous pouvez vous rapprocher de votre chef de service et/ou du service Finances – RH pour y accéder. Des classeurs « papier » sont en cours d'élaboration et seront proposés pour que vous puissiez disposer des documents dans vos locaux.
CITIS – Congé pour invalidité temporaire imputable au service 	La procédure d'accident du travail a changé : on parle dorénavant **d'invalidité temporaire imputable au service**. Dès la survenance d'un accident de travail, de trajet, ou de maladie professionnelle, l'agent doit se rendre chez le médecin. Attention ! **vous ne devez pas payer la consultation**. Le médecin doit remplir l'attestation d'accident et le bon pour le règlement des honoraires. La collectivité règlera les frais dès réception des éléments. L'agent doit quant à lui remplir le formulaire de déclaration d'accident et le transmettre à la collectivité avec le certificat médical **dans les 48 heures.** Une fiche CITIS a été envoyée avec la dernière paye, cette dernière a été faite pour vous aider dans la procédure à suivre en cas d'un accident de travail, de trajet ou maladie professionnelle. Nous vous rappelons que tous les **documents nécessaires sont disponibles dans le dossier agent**. Nous vous conseillons d'avoir en permanence sur vous ces formulaires pour pouvoir les utiliser en cas de survenance d'un événement.
Objectif : Transparence dans la rémunération : message de Marine COUDERC	"J'ai pu à nouveau remarquer, lors de plusieurs formations, que le service des ressources humaines a la réputation d'établir les salaires, telle une boîte noire. Je tiens donc à souligner dans cet article que nous, service RH de la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes, sommes à votre entière disposition pour répondre à vos questions, et pour « ouvrir la boîte ». En tant que gestionnaire de la paye des agents, je suis disponible pour vous expliquer en détails si besoin le calcul de vos bulletins de salaires. Aucune question n'est inutile, cela vous permet de comprendre les modifications apportées ou encore de m'alerter en cas d'erreur ou d'oubli d'astreintes, par exemple. Un de mes objectifs professionnel est de tout mettre en œuvre pour améliorer la communication en interne, j'essaie alors de faire de mon mieux au quotidien. Si vous avez des besoins en ce sens vous pouvez me solliciter. Nous voilà aujourd'hui à nouveau confinés, le service Finances-RH souhaite par le présent article vous témoigner son soutien, il ne faut pas hésiter à nous contacter si besoin. Marine COUDERC
CNAS	N'oubliez pas de demander les prestations de rentrée scolaire et les bons de Noël !

CONFINEMENT

Après l'allocution du Président de la République, réinstaurant le confinement jusqu'au 1er décembre 2020, les services communautaires doivent s'adapter à ces nouvelles mesures : maintien des services publics pour certains, télétravail pour d'autres.

Nous devons, plus que jamais, garder à l'esprit les valeurs qui nous animent au quotidien, et exercer nos missions de service public avec conviction, et dans le respect des règles d'hygiène nécessaires. Protégez-vous, protégez vos collègues, les usagers et vos proches !

Le service Finances – Ressources humaines vous accompagne au quotidien. Nous sommes là pour vous.

Solidarités Territoriales

LE CONTRAT ENFANCE JEUNESSE DEVIENT LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

La convention Territoriale Globale (CTG) est l'évolution du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Elle devient, à compter de janvier 2020 le **seul contrat d'engagement entre les collectivités locales et la CCSS, pour maintenir et développer les services aux familles**.

La CTG embarque des champs d'intervention plus larges que le CEJ :

- Petite enfance
- Enfance et jeunesse
- Parentalité
- Animation de la vie sociale
- Accès aux droits, inclusion numérique
- Logement
- Prévention et accès aux soins

La CTG est une convention de partenariat qui vise à **renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire**. Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la CAF, le Conseil départemental, des communes et la Communauté de communes.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et facilite les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

Les grands principes de la CTG :

- Permettre de formaliser un projet de territoire au service des familles, en s'adaptant à toutes les réalités territoriales ;
- S'appuyer sur un diagnostic des besoins de la population ;
- Définir un plan d'actions modulable et évolutif (fiches actions), pour développer l'accès aux droits et les services aux familles sur le territoire ;
- Fournir un cadre de collaboration rationalisé entre la CCSS, les collectivités et les partenaires institutionnels, avec des instances de travail en commun ;
- Permettre aux équipements, soutenus financièrement par la collectivité signataire, de bénéficier de compléments de financement, les « bonus territoires », en lieu et place de la Prestation de service Enfance et jeunesse.

La Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes et la commune de Florac-Trois-Rivières vont signer une CTG sur le territoire communautaire pour 5 ans, soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024.

Eau & Assainissement

Travaux réalisés en régie et suivis par les agents du service Eau & Assainissement

Le service Eau & Assainissement de la Communauté de communes, créé au 1er janvier 2020, intervient en régie sur divers travaux à l'échelle du territoire :

INTERVENTION SUR FUITE À MEYRUEIS :
Un récent chantier a permis de réparer une **fuite sur l'alimentation en eau potable de la Mairie de Meyrueis**, où avait été détectée une fuite. Cette réparation a nécessité la mise en œuvre de moyens importants, en raison de la configuration particulière du réseau, qui passe notamment sous les bureaux de la Gendarmerie.

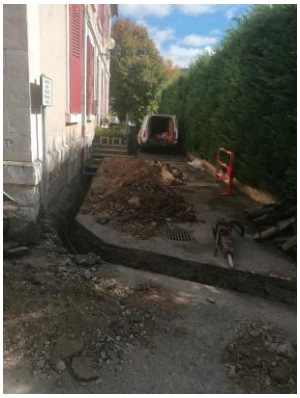

RESTRUCTURATION DE RÉSEAU AU HAMEAU DE POURCARÈS :
L'opération consiste à **restructurer le réseau à la suite d'une demande de viabilisation d'un terrain**.

MISE EN CONFORMITÉ DES CAPTAGES À ROUSSES :
Les **travaux de protection des captages d'eau potable de Rousses** ont repris depuis octobre. L'entreprise AB travaux, en charge du marché, doit encore réaliser la protection de trois sites pour l'alimentation en eau de Massevaques, Montcamp et Les Abblatas.
La réception des travaux est prévue avant la fin de l'année 2020.

Tourisme et Sports de pleine nature

VIF SUCCÈS POUR L'EXTENSION DE LA VIA FERRATA DE ROUSSES

La société Antipodes (12) a terminé début juin pour le compte de la Communauté de communes, l'extension de la via ferrata de Rousses.
La longueur du parcours rouge (difficile) a pu ainsi être doublée, avec un passage dans la roche percée. Trois nouveaux agrès ont également été installés, dont une tyrolienne finale de 80 m surplombant la cime des arbres et le Tarnon.
Le succès ne s'est pas démenti, avec des retours de satisfaction de la part des pratiquants et des accompagnateurs, comme en témoigne la location de quelques 1.083 équipements de matériels de sécurité en juillet et août 2020, contre 1.027 pour l'ensemble de l'année 2019 ! (Source - commune de Rousses).
Cet hiver, c'est le parcours initial qui bénéficiera de travaux d'entretien.
Nul doute que cet équipement, complémentaire de celui de Florac-Trois-Rivières participeront à l'attractivité de notre territoire dès le printemps 2021 !
http://lozere.fr/la-ferrata-de-rousses.html
http://lozere.fr/ferrata-de-florac.html
Rappel : la pratique des activités physiques individuelles et de plein air sont autorisées durant le confinement, à raison d'une heure par jour et dans un rayon d'un kilomètre autour de chez soi.

VERS LE LABEL GRAND SITE DE FRANCE

GRAND SITE DE FRANCE
en projet

En septembre 2019, les trois communautés de communes du Grand Site des gorges du Tarn signaient une convention scellant leur partenariat en vue d'obtenir le label Grand Site de France. L'objectif est de préserver et valoriser les paysages des gorges et des causses, tout en favorisant un tourisme de qualité.
Une étape cruciale a été franchie les 17 et 18 septembre 2020, avec la venue sur notre territoire de Madame Poulet, en charge de la politique des Grands Sites de France au sein du Ministère de la Transition Écologique. Une visite de terrain de deux jours a permis d'apprécier le **bilan de l'Opération Grand Site engagée depuis 2004**, et de déterminer la feuille de route à suivre pour une **candidature au label Grand Site de France**. Ce fut aussi l'opportunité d'aller à la rencontre des acteurs locaux, aussi bien dans les bourgs touristiques des gorges du Tarn, qu'à travers les vastes espaces des causses, ou dans les plus confidentielles gorges de la Jonte.
À l'issue de cette visite, le Ministère a transmis son compte-rendu : au regard des éléments présentés, il donne le **feu vert** à la CCGCC **pour constituer un dossier de candidature au label**, et établit une **série de préconisations**. Un travail important reste désormais à mener pour préparer ce dossier, qui doit présenter un bilan détaillé et un projet de territoire pour 6 ans.

Les Arcs Saint Pierre (Saint-Pierre-des-Tripiers)

Bon à savoir – À noter !

Le calendrier des instances communautaires

La loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février 2021 autorise la **tenue des réunions des assemblées délibérantes dans des conditions dérogatoires au droit commun et dans le strict respect des consignes sanitaires** (gel, distance physique, aération et port du masque pour l'ensemble des personnes présentes). À cet effet, elles peuvent être convoquées en tout lieu du territoire communautaire, dans les établissements sportifs couverts ou dans les salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple,

Seuls les élus sont autorisés à y assister - exception prévue par la loi d'urgence sanitaire : activité à caractère professionnel et réponse à la convocation d'une autorité administrative. Le public est en revanche interdit.

Aussi, les débats peuvent être retransmis par tous moyens de communication audiovisuelle (en direct ou en différé).

Comme pendant le premier confinement, le quorum est abaissé au tiers des membres présents, avec possibilité pour les élus d'être porteurs de deux pouvoirs au lieu d'un. Ces dispositions sont également valables pour le Bureau de l'EPCI jusqu'au terme de l'état d'urgence sanitaire.

La **prochaine séance ordinaire du Conseil communautaire** est prévue le **jeudi 17 décembre 2020 de 14 heures à 18 heures**.

Ça bouge à la Communauté de communes !!

Bienvenue aux nouveaux arrivants à la CCGCC !

- ✓ Bienvenue à **Véronique FOURNIER**, **Christophe MARTIN** en **Vincent MICHELET**, nouvelles recrues au sein des MSAP, nouvellement labellisées Maisons France Services !
- ✓ Nous accueillons également deux agents arrivés en juillet au sein du service des Moyens généraux : **Anaïs MONY**, pour assurer les missions d'entretien de la Genette Verte, de la MSAP de Florac et des locaux de la Communauté de communes, et **Dominique GARD**, notre agent d'entretien des biens mobiliers et immobiliers !
- ✓ Vous l'avez peut-être rencontrée au guichet de la Genette verte ou à la régie technique : **Cléo ESTEBAN**, agent polyvalent à la Genette !
- ✓ Au sein du service Tourisme – solidarités territoriales, nous souhaitons la bienvenue à **Floriane MOLINES**, Éducateur de jeunes enfants à la crèche de Florac, et à **Ysaline PANTEL**, qui occupe le poste de Référente Solidarités ;
- ✓ Le service Eau et assainissement accueille quant à lui **Ludovic SECHER**, sur le poste d'agent technique basé à Ispagnac ;
- ✓ Un clin d'œil particulier aux collègues de passage à la CC, pour remplacer des agents absents ou empêchés : **Bénédicte BOUNIOL** à la Direction de la Genette verte, **Marie-Claude BOCANEGRO** en tant que Directrice des crèches, **Romane PERON**, **Charlotte ROUX** et **Nina SANMARTI** en renfort à la crèche de Florac, **Laëtitia AEBERHARD** en renfort à la micro-crèche et **Marie-Aude SAINT-PIERRE**, en renfort administratif au service Eau et Assainissement.

Mobilités - évolutions	✓ Félicitations à **Marine COUDERC** qui a réussi le concours de rédacteur et qui a été nommée au 1er juillet 2020 ! ✓ Félicitations à **Manon LIBOT** et **Loreleï MONTET**, qui ont été nommées stagiaires de la fonction publique territoriale ! ✓ Bonne prise de poste à **Lucie SAINT-VICTOR** qui occupe désormais le poste d'assistante de Direction auprès du DGS ! ✓ Bonne adaptation à **Françoise STEVE** qui s'adonne à 100% aux Moyens généraux et à la taxe de séjour !
Une pensée particulière pour…	**Corinne BERTRAND**, qui, après une lourde opération qu'elle a surmontée avec force et courage, nous manque beaucoup. Nous te souhaitons un bon rétablissement !
Bonne continuation aux agents qui ont quitté la CCGCC	✓ Bonne retraite à **Hervé GOBEYN**, médiateur-animateur à la MSAP de Florac ; ✓ Bonne continuation à **Angelina TENANT**, Directrice des crèches, qui a choisi de se rapprocher de sa famille en s'installant en Bretagne.
La CCGCC assure la croissance démographique de la Lozère !	✓ Bienvenue à **Timéo**, le fils de **Sarah TUFFERY**, future Directrice des crèches ! ✓ Nous attendons avec bienveillance l'arrivée du fils d'**Alice BRUGERON**, Directrice de la Genette verte, et du bébé de **Camille BUSIN**, gestionnaire Accueil et facturation au sein du service Eau et assainissement !

Claroudens (Cassagnas)